

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le lundi 13 février 2023, à 19 h, à la cafétéria de l'école Abbey-Landry.

Présences : Maxime O. Bourgeois - Maire
 Marc Boudreau - Conseiller
 Brian Cormier - Conseiller
 Carole Duguay - Conseillère
 Normand Dupuis - Conseiller
 Yanic Vautour - Conseiller
 Monique Bourque - Directrice générale/Greffière
 Caroline LeBlanc - Directrice générale/Directrice des finances

Absences : Mariane Cullen - Conseillère/Maire suppléante
 Daniel Chiasson - Directeur des travaux publics
 Maryse LeBlanc - Directrice des loisirs et de la programmation
 Philippe Vachon - Gérant du terrain de golf et de l'aréna

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Maxime O. Bourgeois, appelle la réunion à l'ordre à 19 h.

2. **Reconnaissance du territoire traditionnel non cédé**

Le maire fait la reconnaissance du territoire traditionnel non cédé.

3. **Constatation du quorum par la greffière**

La greffière constate le quorum.

4. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.

5. **Adoption de l'ordre du jour**

P23 – 02 – 012

Proposé par Marc Boudreau

Appuyé de Normand Dupuis

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

6. **Adoption du plan stratégique du Village de Memramcook**

P23 – 02 – 013

Proposé par Carole Duguay

Appuyé de Brian Cormier

Que le conseil accepte le plan stratégique du Village de Memramcook.

Adoptée à l'unanimité.

7. **Demandes de subventions et dons**
- P23 – 02 – 014 **Proposé par Normand Dupuis**
Appuyé de Brian Cormier
Que le conseil accepte d'octroyer un montant de 10 000 \$ au Club d'âge d'or de Memramcook (le Berceau) pour l'année 2023. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 02 – 015 **Proposé par Brian Cormier**
Appuyé de Yanic Vautour
Que le conseil accepte d'octroyer un montant de 7 500 \$ au Club de VTT de Memramcook pour l'année 2023. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 02 – 016 **Proposé par Brian Cormier**
Appuyé de Normand Dupuis
Que le conseil accepte d'octroyer un montant de 6 102,50 \$ à La Solitude de Pré-d'en-Haut Inc. pour l'année 2023. **Adoptée (5 pour, 1 contre – Carole Duguay).**
- P23 – 02 – 017 **Proposé par Brian Cormier**
Appuyé de Carole Duguay
Que le conseil accepte d'octroyer un montant de 15 000 \$ à la Banque de nourriture de Memramcook Inc. pour l'année 2023. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 02 – 018 **Proposé par Yanic Vautour**
Appuyé de Brian Cormier
Que le conseil accepte d'octroyer un montant de 10 000 \$ au Comité de mieux-être de Memramcook (J'MEM) pour l'année 2023. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 02 – 019 **Proposé par Carole Duguay**
Appuyé de Marc Boudreau
Que le conseil accepte d'octroyer les subventions et dons aux organismes tels que proposés par l'administration, à l'exception de ceux qui sont traités ci-haut. **Adoptée à l'unanimité.**
8. **Demande de la *Clinique médicale Les trois moulins***
- P23 – 02 – 020 **Proposé par Marc Boudreau**
Appuyé de Carole Duguay
Que le conseil autorise l'administration de rembourser 50 % de la facture (avant TVH) pour l'achat d'un défibrillateur (AED) seulement et que le conseil ne s'engage pas à rembourser les frais annuels de cette pièce d'équipement. **Adoptée à l'unanimité.**
9. **Arrêtés et politiques à réviser/adopter**
La greffière partage une liste des arrêtés et politiques à adopter, réviser ou abroger. Le consensus du conseil est de procéder à l'élaboration d'ébauches qui seront présentées au conseil lors de réunions futures.

P23 – 02 – 021

10. **Nomination – inspecteurs de bâtiments**
Proposé par Marc Boudreau
Appuyé de Normand Dupuis

ATTENDU QUE la province du Nouveau-Brunswick a abrogé tous les règlements liés aux normes de construction, aux permis et aux inspections de la *Loi sur l'urbanisme* et les a adoptés sous la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment*;

ET ATTENDU QUE Hano Dercksen, Denis Frenette, Samuel Frenette, Patrick Gaudet, Martin Picot, Adrien Robichaud et Bill Wright ont été acceptés par la Commission de services régionaux du Sud-est comme inspecteurs de bâtiments;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal de Memramcook nomme les inspecteurs mentionnés ci-dessus comme inspecteurs de bâtiments pour le Village de Memramcook sous l'article 71 de la *Loi sur la gouvernance locale*.

IL EST OUTRE RÉSOLU que le Village de Memramcook, par la présente, autorise les inspecteurs de bâtiments à donner des ordres et de déposer une dénonciation des infractions prévues et conformément aux dispositions de l'article 14 de la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment*.

Adoptée à l'unanimité.

P23 – 02 – 022

11. **Nomination – agent chargé de l'application des arrêtés (modification)**
Proposé par Carole Duguay
Appuyé de Brian Cormier

ATTENDU QUE le conseil a adopté divers arrêtés municipaux;

ET ATTENDU QUE le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés du gouvernement local et fixer leur mandat;

IL EST RÉSOLU QUE la personne suivante soit nommée en tant qu'agent chargé de l'exécution des arrêtés du gouvernement local selon l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale (Loi)* et au paragraphe 14(3) de la *Loi sur la police* et ses règlements.

Jordan Langlois

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la nomination ci-dessus comprenne les attributions prescrites par arrêté, la *Loi* et ses règlements et la *Loi sur la police* et ses règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés du gouvernement local exécute ses fonctions selon les dossiers provenant de la direction générale municipale et les politiques municipales;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la nomination ci-dessus continue tant que la personne est à l'embauche ou est retenue par le Village de Memramcook.

Cette résolution remplace la résolution P23-01-008.

Adoptée à l'unanimité.

- P23 – 02 – 023
12. **Contrat de service – directeur général**
Proposé par Yanic Vautour
Appuyé de Marc Boudreau
Que le conseil accepte les modalités de l'entente contractuelle entre le Village de Memramcook et le consultant Gilles Belleau pour le soutien administratif à titre de directeur général et qu'il mandate le maire et la greffière de signer le contrat de service tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 02 – 024
13. **Mandat du chef pompier**
Proposé par Brian Cormier
Appuyé de Normand Dupuis
Que le conseil accepte la recommandation de l'administration, soit de ne pas ouvrir le poste de chef pompier, de renouveler le mandat du chef pompier actuel, Gérald Boudreau, jusqu'à nouvel ordre et de modifier la description de tâches du chef pompier pour enlever le texte « *Le poste sera ouvert à l'interne à chaque période de trois (3) ans* ». **Adoptée à l'unanimité.**
14. **Mise à jour – dégâts d'eau à l'édifice municipal**
La directrice des finances donne une mise à jour concernant les dégâts causés par un bris de conduite d'eau lors d'une période de froid extrême les 4 et 5 février derniers à l'édifice municipal. Les dommages ont laissé l'immeuble en son entier non fonctionnel. Des démarches sont en cours avec l'assureur pour déterminer l'ampleur de la situation et les étapes qui suivront. Les travaux nécessaires sont aussi en cours quant au nettoyage. Il est suggéré de faire la comparaison d'options entre entreprendre les travaux de restauration et de rebâtir l'édifice à neuf. Jusqu'à nouvel ordre, les employés municipaux opèrent de l'aréna Eugène (Gene) LeBlanc, tandis que les employés de la bibliothèque sont répartis à d'autres bibliothèques.
- P23 – 02 – 025
15. **Constitution du conseil à huis clos**
Proposé par Carole Duguay
Appuyé de Marc Boudreau
Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**
16. **Article 68(1)(c) de la Loi sur la gouvernance locale – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat**
- P23 – 02 – 026
17. **Retour en réunion extraordinaire**
Proposé par Marc Boudreau
Appuyé de Carole Duguay
Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**

18. **Adoption de résolution(s)**

Aucune.

19. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion est prévue le 21 février 2023, à 19 h. (réunion ordinaire)

20. **Levée de la réunion**


P23 - 02 - 027


Proposé par Marc Boudreau

Appuyé de Yanic Vautour

Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 20 h 51.

Adoptée à l'unanimité.


Maxime O. Bourgeois
Maire


Monique Bourque
Directrice générale/Greffière